

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle.

Secrétaire de séance : M. Joël VILLAUTREIX

28. Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Boisseuil et le SEHV relative à l'enfouissement et à la modernisation de l'éclairage public de Leycuras.

Limoges Métropole doit réaliser des travaux de voirie d'ici 2026 dans le secteur de Leycuras. Ainsi et de manière concomitante, il serait intéressant de réaliser l'enfouissement des réseaux et de moderniser l'éclairage public.

La commune étant propriétaire du réseau d'éclairage public et afin de permettre la réalisation des travaux sur son réseau, il est nécessaire de signer une convention avec le syndicat ainsi que le devis correspondant.

A ce titre, un devis a été établi par le SEHV pour un montant de 43 932,61 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SEHV, le devis d'un montant de 36 610,51 € HT soit 43 932,61 € TTC ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT